Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 19 (1961)

Heft: 3

Artikel: De l'importance des sociétés anonymes dans l'économie alimentaire suisse

Autor: Neuhaus, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-135339

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De l'importance des sociétés anonymes dans l'économie alimentaire suisse

Jean Neuhaus
docteur ès sciences économiques,
Berne

1. Les sociétés anonymes et la statistique

La statistique des sociétés anonymes, introduite au début du siècle, fournit d'utiles informations sur le développement de cette forme d'entreprise en Suisse. Le modeste effectif recensé il y a une soixantaine d'années s'est considérablement élargi depuis lors. On accorde en effet de plus en plus la préférence à la construction juridique relativement récente de la société par actions, car elle permet aux entreprises d'entreprendre des tâches importantes avec un minimum de risques. La décentralisation de l'industrie, l'accroissement des capitaux et enfin la crainte manifestée par de nombreux bailleurs de fonds face aux responsabilités personnelles sont également des raisons, et non des moindres, pour lesquelles la société anonyme connaît un pareil essor. L'augmentation constante du nombre et du capital des sociétés par actions n'est cependant pas un phénomène typiquement suisse; cette évolution a un caractère international. Il convient toutefois de relever que la prééminence accordée chez nous à une forme d'entreprise plus particulièrement orientée vers la réalisation d'un profit a fortement marqué notre vie économique. Aussi la *Suisse* est-elle l'un des pays qui comptent *proportionnellement le plus de sociétés anonymes*. Le fait est d'autant plus remarquable que les sociétés de capitaux eurent au début quelque peine à s'implanter chez nous. Des facteurs économiques, juridiques, comme aussi notre situation géographique furent responsables de cet état de choses, lequel s'explique peut-être aussi par la propension innée du citoyen suisse, notée par de nombreux auteurs, à la prudence et au respect des traditions. Et ce n'est qu'après l'introduction des législations cantonales en matière de droit commercial et du système unifié du Code suisse des obligations que la société anonyme a véritablement acquis son droit de cité dans notre pays.

En raison de l'importance des sociétés anonymes dans l'économie suisse, on s'est efforcé, dans la seconde moitié du siècle dernier déjà, d'obtenir des informations sur l'effectif et le mouvement de ces entreprises. L'introduction, en 1883, d'une législation commerciale unifiée selon laquelle les fondations, augmentations de capital et dissolutions de sociétés anonymes devaient être inscrites au registre du commerce et publiées dans la *Feuille officielle suisse du commerce* ouvrit la voie à l'établissement d'une statistique s'étendant à *toutes les sociétés anonymes suisses*. C'est ainsi que l'*Annuaire statistique de la Suisse* renseigne chaque année, depuis 1902, sur l'effectif et le mouvement des sociétés par actions, et que la *Vie économique* publie à ce sujet des relevés trimestriels depuis 1920 déjà. La statistique fournit des informations sur le nombre, le capital, le but, le siège et l'année de fondation des sociétés anonymes établies en Suisse. Précisons que la date de la fondation retenue par la statistique n'est pas celle de l'inscription au Registre du commerce, mais bien plutôt celle de la publication dans la *Feuille officielle suisse du commerce*. D'autre part, la société est déjà considérée comme dissoute dès l'ouverture de la faillite ou dès que la liquidation est annoncée. Le genre et le montant des capitaux libérés, les transformations juridiques, les apports de fonds non encore versés, la nature des actions, les modifications du capital, du siège ou du but de la société,

sont également enregistrés par la statistique. Les informations recueillies permettent d'établir des récapitulations donnant une image fidèle de l'évolution et du développement des sociétés anonymes.

2. Classification des sociétés anonymes de la branche alimentaire

L'*affectation* des sociétés anonymes aux différentes branches d'activité ne laisse pas de présenter certaines difficultés, en raison précisément de la complexité du but fixé par les statuts. Il arrive d'autre part que les indications publiées par la *Feuille officielle suisse du commerce* sur le genre des affaires traitées soient souvent imprécises ou incomplètes. Les organes responsables de l'entreprise ne sont eux-mêmes pas toujours en mesure, au début tout au moins, de délimiter clairement le champ d'activité futur de l'entreprise. La situation économique, les conditions du marché, une concurrence inattendue ou de fausses prévisions contraignent en outre nombre de sociétés à donner à leurs affaires une direction imprévue. Au surplus, les exploitations groupées en chaînes verticales ou horizontales, celles qui ressortissent à la fois à la production et à la distribution, comme aussi les entreprises dont l'activité se situe dans différents secteurs constituent également un obstacle sérieux à leur classification logique et rationnelle dans le schéma des branches économiques.

Toutes les sociétés anonymes dont l'activité principale consiste à fabriquer, transformer ou à vendre des produits alimentaires, des boissons et du tabac sont rangées par la statistique dans la branche de l'alimentation. On trouvera donc ici les moulins à façon, les meuneries de commerce, les moulins à froment, à maïs, à avoine et à riz, les boulangeries, confiseries et boucheries, les fromageries et les laiteries, les fabriques de biscuits, de bonbons et de pâtes alimentaires, les entreprises de l'industrie du chocolat, du lait condensé et du lait en poudre, les sucreries, les fabriques de conserves, de préparations alimentaires, d'épices et de produits diététiques, les fabriques d'huile et de graisse, la torréfaction du café et la fabrication de la glace, les entreprises appartenant à l'industrie des boissons et du tabac, ainsi que le commerce de gros et de détail de l'ensemble de la branche alimentaire.

Ainsi qu'on l'a déjà relevé, dans bien des cas, les entreprises ne peuvent être rangées dans le secteur de l'alimentation qu'avec une certaine prudence. Et à l'intérieur de la branche elle-même, il n'est parfois guère aisé non plus de différencier d'une manière rigoureuse le commerce de l'industrie. Enfin, les rapports étroits qui unissent fréquemment les maisons de commerce aux entreprises industrielles et la création de fabriques par des maisons de commerce sont autant de facteurs qui rendent plus difficile encore le chiffrage des sociétés anonymes de la branche alimentaire, et qui empêchent aussi le statisticien de faire une distinction suffisamment nette entre la fabrication et la vente. Pour assurer leur marché, d'importantes entreprises de l'industrie alimentaire ont créé *leurs propres succursales de ventes*. La production artisanale elle-même n'échappe pas à cette évolution. Il en est ainsi notamment des boulangeries, pâtisseries, boucheries et laiteries qui ouvrent fréquemment des succursales pour écouler leurs produits, en sorte que la classification des entreprises combinées avec des exploitations commerciales mérite une attention toute particulière. En règle générale, les sociétés qui concentrent leurs efforts sur la fabrication ou la transformation de produits alimentaires sont attribuées à l'industrie, tandis que les entreprises dont l'activité est consacrée exclusivement ou essentiellement à la vente sont rangées dans le groupe du commerce.

a) Industrie

Dans l'industrie de l'alimentation, la société anonyme se présente dans la plupart des cas sous la forme d'une moyenne ou petite entreprise installée aussi bien en ville qu'à la

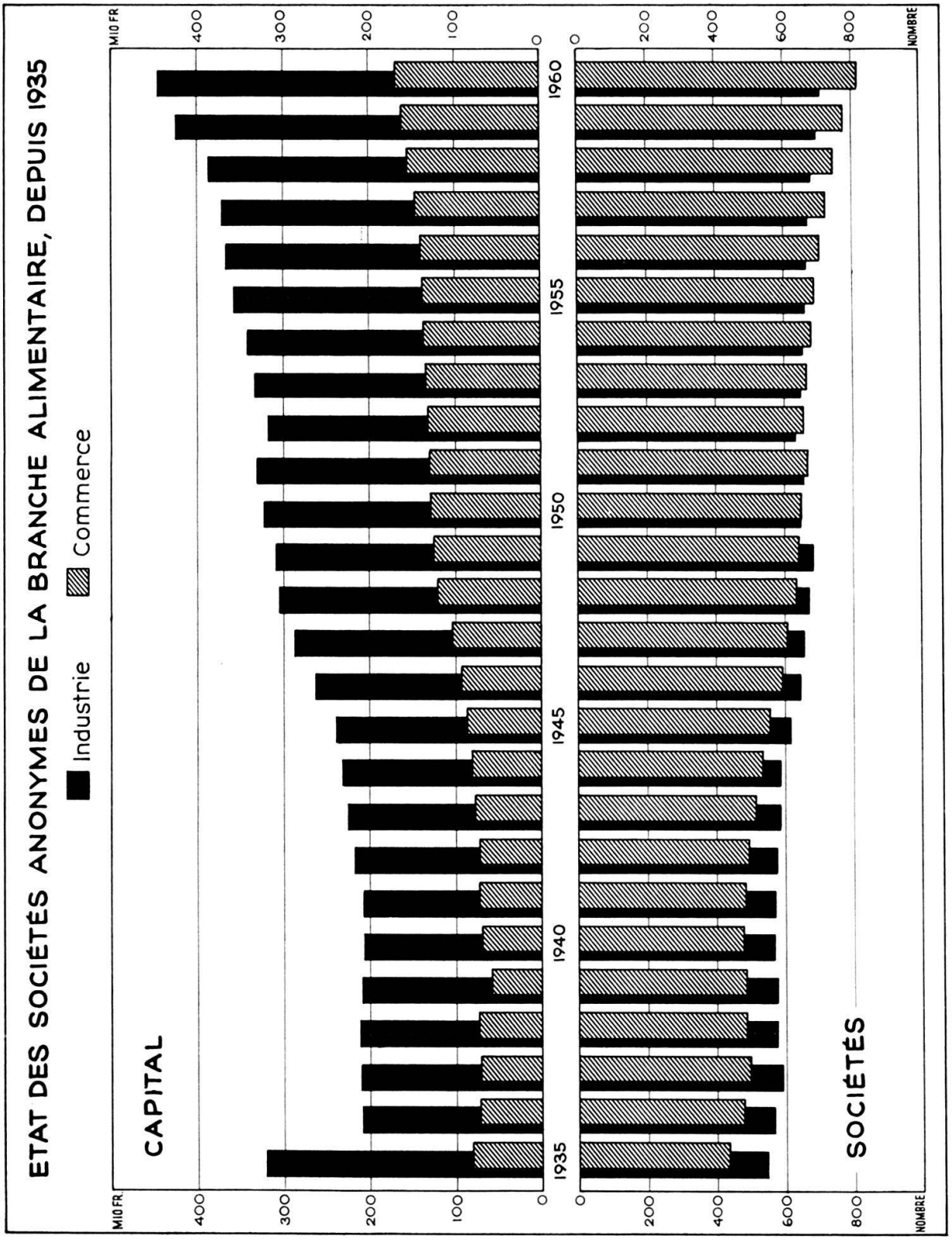
ETAT DES SOCIÉTÉS ANONYMES DE LA BRANCHE ALIMENTAIRE, DEPUIS 1935
Industrie
Commerce
CAPITAL
SOCIÉTÉS
MIO FR.
NOMBRE
0
100
200
300
400
600
800
1935
1940
1945
1950
1955
1960

campagne et fondée généralement après la première Guerre mondiale. Si les sociétés dont le nominal atteint un million de francs ou plus sont ici fort peu nombreuses, elles ne réunissent pas moins de la moitié du capital social de la branche. En ce qui concerne le genre de titres, les sociétés appartenant à ce groupe préfèrent généralement les actions au porteur aux actions nominatives; en effet, les deux tiers environ des parts nominales de l'ensemble du capital-actions sont constituées par des titres au porteur.

Une répartition *par cantons* nous montre que *les sociétés anonymes de l'industrie de l'alimentation* s'implantent plus volontiers dans certaines régions au détriment d'autres parties du pays. Les raisons historiques qui engagèrent ces entreprises à se fixer en un lieu déterminé ont beaucoup perdu de leur importance au cours des années. Toutefois, pour nombre de sociétés, l'influence du milieu ambiant joue aujourd'hui encore un rôle prépondérant dans le choix du siège social. Relevons aussi que l'installation d'une entreprise est souvent due au hasard ou parfois également à des facteurs purement humains. L'intervention éclairée des autorités locales peut aussi décider du choix de l'emplacement. Une région particulièrement favorisée quant au nombre des sociétés anonymes n'est pas nécessairement une région à forte densité de population, et l'implantation dans certaines régions d'entreprises de l'industrie alimentaire est bien plutôt la cause que la conséquence de la densité d'habitation. Le choix du siège est lié avant tout aux conditions du *trafic* et des *voies de communication*, qui favorisent l'établissement des relations d'affaires et encouragent les sociétés de capitaux à se grouper près des centres ferroviaires et routiers; relevons toutefois qu'une certaine décentralisation obéit à des considérations de politique fiscale. A peu près la moitié des sociétés anonymes de l'industrie de l'alimentation — plus de 300 entreprises groupant un capital social d'environ 250 millions de francs — ont leur siège dans les cantons de Zurich, de Berne, d'Argovie et de Vaud. Le Tessin, Genève, Bâle-Ville, Saint-Gall et Thurgovie réunissent environ le tiers des effectifs et le quart du capital. Les meuneries se sont établies principalement dans la région du Plateau, les grandes boulangeries et pâtisseries dans les cantons de Berne et du Tessin, les fabriques de pâtes alimentaires en Suisse orientale, les boucheries et les fabriques de conserves de viande dans les cantons de Zurich, Bâle-Ville et Berne, et les fabriques de conserves végétales et de préparations alimentaires sur le Plateau et en Suisse orientale. A noter que le canton d'Uri ne comprend aucune fabrique de l'industrie alimentaire revêtant la forme juridique de la société anonyme. Ces sociétés sont également peu nombreuses dans les cantons d'Obwald, de Nidwald, dans les deux Appenzell, à Schaffhouse, Zoug et Glaris, où l'effectif s'établit au total à 25 unités seulement.

Les *entreprises individuelles* sont particulièrement bien représentées dans la fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabac; ces maisons groupent en effet plus de la moitié des personnes occupées. Toutefois, dans l'industrie du chocolat et du lait condensé, ainsi que dans le groupe des fabriques de conserves et des brasseries, où la rationalisation et la mécanisation sont très poussées et où l'exploitation exige d'importantes mises de fonds, la prééminence appartient sans conteste aux sociétés anonymes, qui occupent à elles seules environ les neuf dixièmes de la main-d'œuvre de la branche. A fin 1960, l'industrie de l'alimentation comptait 708 sociétés par actions, totalisant un capital nominal de 446 millions de francs. Cette industrie se place ainsi au quatrième rang — en ce qui concerne le montant du capital — des groupes économiques les plus importants.

Si l'*effectif des sociétés anonymes* de l'industrie alimentaire, orientée, précisons-le, surtout vers le marché indigène, s'est accru de plus de la moitié depuis 1931, le *capital social* n'est monté que d'un quart environ. Pareille disproportion entre l'augmentation de l'effectif et celle du capital exige toutefois un correctif; elle s'explique en effet par la modification du

chiffrage statistique de la Nestlé et Anglo Swiss Condensed Milk Company, opérée en 1936. Cette entreprise, qui appartenait auparavant au groupe « chocolat, lait condensé » et qui était dotée d'un capital de 116 millions de francs, fut attribuée en 1936 au groupe des holdings; si l'on fait abstraction de la maison Nestlé, on constate donc que le nominal des sociétés anonymes de l'industrie de l'alimentation a en réalité presque doublé de 1931 à 1960. Ces chiffres globaux suivent d'ailleurs de très près l'évolution notée dans les différentes branches de l'industrie de l'alimentation, où les capitaux ont en partie triplé et même quadruplé durant cette même période.

Mouvement des sociétés anonymes de la branche alimentaire depuis 1931 [1]

Années	Sociétés nouvelles		Augmentations de capital		Réductions de capital		Sociétés dissoutes		Etat en fin d'année [2]	
	Nbre	Capital 1000 Fr.	Nbre	Capital 1000 Fr.	Nbre	Capital 1000 Fr.	Nbre	Capital 1000 Fr.	Nombre	Capital 1000 Fr.
	Industrie alimentaire, boissons, tabac									
1931	47	8 409	16	9 220	9	2 245	14	711	436	347 946
1935	41	2 829	11	366	21	2 827	29	1 838	545	320 179
1940	14	2 524	23	2 322	8	6 171	22	1 041	567	205 267
1945	32	4 340	31	5 432	6	1 590	6	431	616	239 413
1950	13	2 640	20	13 146	8	1 937	35	1 804	648	321 028
1955	20	4 290	24	12 325	5	855	13	1 155	656	357 044
1956	15	1 650	26	11 085	2	550	9	670	663	368 574
1957	11	1 915	23	4 572	1	120	10	630	665	374 561
1958	22	4 155	22	11 930	1	300	7	457	678	389 189
1959	23	31 850	18	6 140	4	1 569	7	558	693	425 522
1960	28	9 011	21	12 855	1	250	12	1 550	708	445 518
	Commerce de produits alimentaires, boissons, tabac									
1931	42	3 024	9	913	6	4 630	18	309	316	81 244
1935	46	1 503	7	249	17	2 355	37	1 266	432	80 472
1940	15	1 135	13	1 605	2	670	24	1 160	478	70 895
1945	34	4 496	20	2 363	1	90	10	154	553	86 594
1950	37	4 115	16	1 324	5	220	34	2 140	644	127 181
1955	34	3 900	9	623	2	550	22	1 635	685	137 722
1956	36	4 395	15	2 175	2	800	14	1 002	701	139 143
1957	41	3 630	17	5 705	—	—	17	1 570	723	146 758
1958	37	4 890	23	6 135	1	100	16	1 260	741	155 951
1959	49	5 200	13	3 195	1	50	11	1 230	774	161 866
1960	50	4 730	19	3 315	—	—	12	850	812	169 061
	Alimentation, boissons, tabac, en tout									
1931	89	11 433	25	10 133	15	6 875	32	1 020	752	429 190
1935	87	4 332	18	615	38	5 182	66	3 104	977	400 651
1940	29	3 659	36	3 927	10	6 841	46	2 201	1 045	276 162
1945	66	8 836	51	7 795	7	1 680	16	585	1 169	326 007
1950	50	6 755	36	14 470	13	2 157	69	3 944	1 292	448 209
1955	54	8 190	33	12 948	7	1 405	35	2 790	1 341	494 766
1956	51	6 045	41	13 260	4	1 350	23	1 672	1 364	507 717
1957	52	5 545	40	10 277	1	120	27	2 200	1 388	521 319
1958	59	9 045	45	18 065	2	400	23	1 717	1 419	545 140
1959	72	37 050	31	9 335	5	1 619	18	1 788	1 467	587 388
1960	78	13 741	40	16 170	1	250	24	2 400	1 520	614 579

[1] SOURCES: Annuaire statistique de la Suisse et *La Vie économique*.
[2] Y compris les modifications du but social.

Une analyse du *mouvement* des sociétés anonymes de la branche alimentaire permet de constater que l'augmentation ou la diminution du nombre et du capital de ces entreprises est le résultat de différentes mutations, dont l'influence respective varie selon la conjoncture économique de la période considérée. L'époque d'avant-guerre, c'est-à-dire celle comprise entre les années trente et quarante, se distingue par un nombre élevé de fondations et de dissolutions. A la suite de l'obligation où se sont trouvées un certain nombre d'entreprises mal en point de procéder à une réorganisation de leur situation financière, cette époque est marquée par une recrudescence des réductions de capital ; il faut noter, par ailleurs, une prééminence très nette de l'industrie sur le commerce. Quant à la période de guerre, elle est caractérisée par un ralentissement général des mutations. Celles-ci reprirent avec l'après-guerre, où l'on enregistra de nombreuses fondations, surtout d'entreprises commerciales, et de substantielles augmentations de capital. Ces dernières reflètent non seulement l'excellente situation économique, mais aussi, dans une certaine mesure, la dépréciation de la valeur de l'argent. Dans l'ensemble, il ressort du mouvement des sociétés par actions, compte tenu de la nouvelle classification de la maison Nestlé, que le nombre de ces sociétés, dans l'industrie alimentaire, s'accroît moins rapidement que leur capital social, alors que dans le commerce de denrées alimentaires le contraire se produit. Cet état de choses confirme que, si dans cette même industrie on assiste à une augmentation de l'importance de chaque société, l'inverse apparaît pour les maisons de commerce correspondantes. En outre, pour les années d'après-guerre, les augmentations de capital contribuèrent pour une large part à l'accroissement du nominal global, cependant que pour les années de guerre, la primauté des réductions de capital sur les dissolutions atteste le rôle important que jouèrent alors les opérations d'assainissement des grandes entreprises.

b) Différentes branches de l'industrie de l'alimentation

Les *meuneries* occupent une place de choix parmi les sociétés anonymes de l'industrie alimentaire. En moins de trente ans, leur nombre a passé en effet de 56 à 109, alors que le montant du capital global s'est accru de 21 à 46 millions de francs. Il s'agit ici principalement de moulins de commerce, répartis dans l'ensemble du pays, qui vendent leurs propres produits de mouture et travaillent aussi à façon, en partie tout au moins. Ces meuneries constituent une industrie purement indigène, dont les produits sont par conséquent écoulés exclusivement sur le marché intérieur.

Le groupe *chocolat, lait condensé* ne compte actuellement que 31 sociétés, contre 25 en 1931. Mais le montant du capital inscrit, soit 66 millions de francs, montre bien qu'il s'agit là d'entreprises exigeant des investissements considérables. Les sociétés par actions sont particulièrement bien représentées parmi les fabriques de chocolat et de lait condensé; elles occupent en effet quelque 8000 personnes, soit 95 % de la main-d'œuvre de la branche. Il n'est pas rare que les salaires payés par cette industrie typiquement productrice de biens de consommation bénéficient à des régions par ailleurs peu industrialisées.

Les fabriques de *préparations alimentaires* et de *conserves végétales* sont fréquemment des entreprises, grandes ou moyennes, ayant la forme juridique de la société par actions. A fin 1960, la statistique a recensé 69 exploitations de ce genre, qui totalisent un nominal de 72 millions de francs. On sait quelle part importante prennent les fabriques de conserve dans l'industrie alimentaire. Principaux ou tout au moins importants acheteurs de plusieurs produits du sol, ces entreprises contribuent certes largement au maintien et à l'encouragement de l'agriculture suisse. Mentionnons également les fabriques de *préparations pour potages*, dont les quatre ou cinq plus importantes ont, à elles seules, un capital social de quelque

30 millions de francs. Il s'agit pour la plupart d'entreprises fondées avant la guerre et qui sont parvenues à s'imposer par la qualité de leurs produits. Les temps sont définitivement révolus où l'on pouvait écrire — au siècle dernier — dans un rapport officiel, que la fabrication des conserves de légumes et de préparations pour potages ne jouait qu'un rôle très secondaire en Suisse et qu'elle ne correspondait pas non plus à un besoin réel de la population.

Les *boucheries* et *les fabriques de conserves de viande* constituées en sociétés anonymes ont pris une extension toute particulière de 1931 à 1960, et notamment depuis la fin de la guerre, extension plus ou moins parallèle à l'accroissement de la consommation de la viande. Durant cette période, le nombre de ces entreprises est monté en effet de 54 unités et le capital correspondant de 21 millions de francs. Ces maisons n'occupent toutefois qu'une faible partie du personnel de la branche, où plus de 5000 boucheries appartiennent à la catégorie des firmes individuelles. Précisons néanmoins que les sociétés anonymes sont ici des entreprises industrielles qui écoulent leurs produits dans l'ensemble du pays, parfois aussi à l'étranger et jusque dans les pays d'outre-mer; c'est dire qu'elles occupent une place de choix dans l'économie alimentaire.

Quoique peu nombreuses, les sociétés anonymes qui fabriquent des *graisses et des huiles comestibles* sont particulièrement bien représentées quant au montant de leur capital. A fin 1960, 15 entreprises ne totalisaient pas moins de 23 millions de capital nominal, ce qui fait en moyenne à peu près un million et demi de capital social par maison. Ces quelques sociétés, déjà anciennes pour la plupart, prédominent largement dans l'industrie des graisses et huiles comestibles, puisqu'elles occupent plus des neuf dixièmes des ouvriers et employés de la branche. On les trouve principalement en Suisse centrale, orientale ainsi que dans le nord du pays.

Si les *brasseries* étaient autrefois de petites exploitations disposant elles-mêmes d'un certain nombre de débits de boissons, elles se présentent aujourd'hui sous la forme de grandes entreprises hautement mécanisées et constituées pour la plupart en sociétés par actions. En raison de la cartellisation très poussée de cette branche, l'effectif et le capital des brasseries sont restés relativement stables au cours des dernières décennies. A fin 1960, on a recensé dans ce groupe 43 entreprises, totalisant un nominal de 53 millions de francs.

Dans les années d'après-guerre, on a enregistré une augmentation aussi bien du nombre que du capital des sociétés anonymes spécialisées dans la production de *boissons non alcooliques*. En l'espace d'une quinzaine d'années, l'effectif a passé de 41 à 47 entreprises et le nominal de 7 à 19 millions de francs. Pareille évolution est due sans doute au développement du sport en général, à l'accroissement considérable du trafic automobile et aux exigences imposées aux conducteurs de véhicules, ainsi qu'aux prestations intellectuelles et physiques toujours plus poussées réclamées maintenant de tout un chacun. Les sociétés de capitaux, qui utilisent le plus souvent des méthodes modernes de propagande et d'exploitation, s'affirment de plus en plus dans cette branche également, où elles fournissent un emploi à plus de la moitié du personnel occupé en Suisse à la fabrication de boissons non alcooliques.

Les *fromageries et laiteries*, constituées en sociétés par actions, sont certes peu nombreuses, mais elles occupent une place très particulière dans l'industrie de l'alimentation. Elles figurent en effet parmi les plus anciennes sociétés anonymes, alors qu'elles ont à proprement parler toutes les caractéristiques des coopératives.

L'évolution enregistrée dans les sociétés de capitaux de l'*industrie du tabac* au cours des dernières décennies est fort diverse. Si l'on avait déjà dénombré 42 sociétés en 1920, groupant un nominal de 13 millions, l'effectif est tombé à 40 en 1930, alors que le capital global était monté en revanche à 23 millions. En 1960, cette branche comptait 63 sociétés

Etat des sociétés anonymes de la branche alimentaire, en fin d'année, depuis 1931 [1]

Branches économiques	1931	1935	1940	1945	1950	1955	1960
	Nombre de sociétés						
Industrie alimentaire	436	545	567	616	648	656	708
Alimentation, boissons	393	492	514	553	586	598	645
Meunerie	56	68	75	80	92	106	109
Biscuits, articles de confiserie	18	22	25	24	36	56	56
Chocolat, lait condensé . . .	25	29	29	28	29	30	31
Boucherie, cons. de viande .	19	34	35	38	41	64	73
Prép. aliment., cons. végét. .	34	42	51	85	96	61	69
Brasserie	37	40	40	38	41	41	43
Boissons sans alcool	32	31	41	41	43	39	47
Alcool, eau-de-vie	27	31	35	42	47	49	50
Autres [2]	154	195	183	177	161	152	167
Tabac	43	53	53	63	62	58	63
Commerce de produits alimentaires, boissons et tabac . . .	316	432	478	553	644	685	812
Total	752	977	1 045	1 169	1 292	1 341	1 520
	Capital nominal en milliers de francs						
Industrie alimentaire	347 946	320 179	205 267	239 413	321 028	357 044	445 518
Alimentation, boissons	323 147	294 341	180 147	212 638	289 836	322 491	407 413
Meunerie	21 355	24 249	29 236	32 980	36 911	41 800	46 070
Biscuits, articles de confiserie	2 972	2 890	2 971	3 626	6 567	11 015	12 055
Chocolat, lait condensé . . .	164 275	136 944 [3]	25 289 [4]	28 026	59 421	60 055	64 205
Boucherie, cons. de viande .	6 043	7 305	7 812	8 530	13 020	24 545	27 235
Prép. aliment., cons. végét. .	37 547	33 071	25 946	42 337	59 342	49 469	72 320
Brasserie	44 348	44 358	42 640	42 865	43 723	45 492	53 347
Boissons sans alcool	5 933	5 421	5 224	6 826	9 160	13 771	18 545
Alcool, eau-de-vie	3 281	4 158	5 210	6 510	9 745	12 406	13 987
Autres [2]	37 393	35 945	35 819	40 938	51 947	63 938	99 649
Tabac	24 799	25 838	25 120	26 775	31 192	34 553	38 105
Commerce de produits alimentaires, boissons et tabac . . .	81 244	80 472	70 895	86 594	127 181	137 722	169 061
Total	429 190	400 651	276 162	326 007	448 209	494 766	614 579

[1] SOURCES: Annuaire statistique de la Suisse et *La Vie économique*.
[2] Y compris: graisse, huile comestible, cidreries, sucre, café, succédanés de café, pâtes alimentaires, boulangeries, laiteries.
[3] Le recul est dû en partie à une réduction de capital de 26,5 millions de francs de la Nestlé et Anglo Swiss Condensed Milk Company.
[4] La Société Nestlé et Anglo Swiss Condensed Milk Company au capital nominal de 116 millions de francs a été classée en 1936 parmi les holdings.

par actions, représentant un nominal de 38 millions de francs. Un tel essor est dû pour une bonne part au développement considérable des fabriques de cigarettes, lesquelles revêtent assez fréquemment la forme juridique de la société anonyme. En raison de leur mécanisation très développée et des dépenses de publicité particulièrement élevées qu'elles engagent, ces entreprises exigent en général de plus larges mises de fonds que les fabriques de l'industrie du cigare.

c) Commerce

Les sociétés dont le but essentiel est la vente de produits alimentaires, de boissons et de tabac sont attribuées à la branche du commerce d'alimentation, sans qu'il soit tenu compte

de l'importance des affaires traitées, c'est-à-dire sans différencier le commerce de gros du commerce de détail. Nous trouvons ainsi dans la même branche le commerce de denrées alimentaires en général, avec les épiceries, les commerces spécialisés en comestibles, vins fins, produits diététiques, traiteurs, et enfin les divers intermédiaires qui se placent entre le producteur et le détaillant, tels que les grossistes en denrées coloniales ou en produits alimentaires spécialisés, les grossistes pour la vente des produits laitiers et des œufs, le commerce de gros pour les fruits et légumes, la farine et les produits de mouture, les boissons et le tabac.

Une fraction importante des sociétés commerciales de la branche alimentaire est formée par des entreprises relativement jeunes, au capital peu élevé, lesquelles s'établissent de préférence dans des agglomérations urbaines. Ces nombreuses petites exploitations ne sauraient toutefois empêcher une certaine tendance à la concentration du capital dans le commerce de produits alimentaires, de boissons et de tabac, et plus particulièrement dans le commerce de gros. Il n'est pas sans intérêt de relever que la société anonyme est encore assez répandue dans le secteur de l'épicerie, ainsi que dans le commerce de fruits, de légumes et de comestibles fins. A côté des traditionnelles petites épiceries, on trouve en effet un nombre toujours plus élevé de grandes sociétés commerciales disposant d'un réseau de succursales étendu.

En raison précisément de son chiffre d'affaires élevé et du rôle essentiel qu'il est appelé à jouer dans la répartition des biens de première nécessité, le *commerce de produits alimentaires, de boissons et de tabac* prend une importance économique toute particulière. Il se caractérise par une grande diversité de structure et par la multiplicité des types d'entreprises qu'il comporte. La prééminence appartient ici à l'entreprise individuelle et les sociétés anonymes ne forment guère que 6 % de l'ensemble des exploitations, aussi bien du commerce de gros que du commerce de détail. Ce sont en outre les petites entreprises qui sont généralement les plus répandues, notamment dans le commerce de détail. A noter que le commerce de produits alimentaires englobe aussi de nombreuses sociétés par actions dotées du capital minimum de 50.000 francs. Il serait donc erroné de prétendre que les entreprises de cette branche ayant adopté la forme juridique de la société par actions disposent nécessairement d'importants moyens financiers. Ajoutons encore que les sociétés anonymes du commerce de l'alimentation n'occupent en moyenne que six personnes.

Dans l'ensemble du commerce de produits alimentaires, de boissons et de tabac, le nombre des sociétés s'est accru en trois décennies de 316 à 812 et le capital social de 81 à 169 millions de francs. Si l'on compare, dans la branche alimentaire, l'évolution des sociétés anonymes industrielles à celle des sociétés commerciales, on constate que ces dernières accusent, à proportion, un développement plus marqué que les firmes industrielles. Il en résulte par conséquent certaines *modifications de structure*, qui apparaissent d'ailleurs également dans d'autres branches de notre économie, et dont la cause doit être recherchée à la fois dans la progression démographique, dans le changement et la différenciation des besoins, comme aussi dans le développement de la technique.

3. Rôle de la société anonyme dans la branche alimentaire

a) Industrie et commerce

A fin 1960, les sociétés anonymes de l'industrie alimentaire représentaient environ 8 % du nombre et du capital de l'ensemble des sociétés anonymes de l'industrie suisse, alors que les entreprises du commerce de l'alimentation formaient 10 % du nombre et du capital des sociétés commerciales. On constate en revanche que les sociétés anonymes de l'ensemble de

la branche alimentaire, c'est-à-dire toutes celles qui fabriquent, transforment ou vendent des produits alimentaires, des boissons ou du tabac, — au total 1520 entreprises réunissant un nominal de 615 millions de francs, — ne représentent que 5 % du nombre et 4 % du capital de toutes les sociétés anonymes suisses.

Les résultats du recensement des entreprises de 1955 nous montrent que dans l'industrie alimentaire, une maison seulement sur dix-neuf est constituée en société anonyme. Les sociétés par actions prennent cependant une importance toute spéciale si l'on considère le chiffre de la main-d'œuvre. Ces entreprises occupent en effet quelque 55.000 salariés, ce qui représente environ 30 % de l'ensemble du personnel de la branche alimentaire. L'industrie de l'alimentation en occupe même 40 % à elle seule. Les entreprises ayant la forme juridique de la société anonyme sont certes relativement peu nombreuses dans la branche alimentaire, mais ceci n'empêche pas qu'elles y occupent une position de tout premier plan. Pour s'en convaincre, il n'est que de considérer la valeur vénale moyenne des actions des sociétés de la branche, laquelle représente plus du double de la valeur nominale. On peut donc en déduire que, parmi les entreprises qui fabriquent, transforment et vendent des produits alimentaires, les sociétés anonymes occupent également une place prépondérante tant en ce qui concerne les réserves et les investissements que le montant des salaires et des prestations sociales. Une confirmation de cet état de choses pourrait être d'ailleurs fournie par un examen comparatif du chiffre d'affaires des sociétés par actions du secteur de l'alimentation.

b) Holdings

S'il est vrai que les données statistiques relatives aux sociétés industrielles et commerciales de la branche alimentaire fournissent de larges informations sur la situation des sociétés anonymes dans les différents secteurs de l'alimentation, l'importance véritable de cette forme juridique d'entreprise n'en est pas pour autant mise totalement en lumière. Des éléments essentiels font encore défaut, notamment en ce qui concerne les holdings de stricte observance, dont le but est de participer d'une manière durable et déterminante à la gestion d'entreprises de la branche alimentaire, en détenant des titres de ces entreprises ou en leur accordant des crédits. Ces holdings prennent fréquemment naissance au sein même des exploitations industrielles. Les sociétés de contrôle sont en effet rarement le fruit d'une génération spontanée, leur existence est bien plutôt liée aux impératifs de la politique commerciale étrangère, qui imposent souvent à l'industrie suisse la création hors de nos frontières, de centres de fabrication contrôlés par une holding. C'est donc précisément pour les besoins de son expansion que l'industrie suisse fait une place toujours plus large à la société de participation, ce qui ne laisse pas d'influer sur l'évolution des diverses branches économiques. L'insécurité politique, la lente dépréciation de la monnaie, les lourdes charges fiscales et la liquidité persistante du marché suisse des capitaux favorisent le développement des holdings, dont l'influence sur l'accroissement du solde actif de la balance suisse des revenus n'est plus à souligner.

A fin 1960, la statistique a dénombré 2827 *holdings* groupant un nominal de 2536 millions de francs. S'il n'est guère aisé d'identifier les sociétés de participation d'après le simple énoncé du but social ou sur le vu des autres documents éventuellement à disposition, il est pour ainsi dire impossible d'obtenir vraiment un relevé complet des sociétés de contrôle de la branche alimentaire. Précisons cependant que de nombreuses entreprises peuvent être attribuées d'emblée et sans difficulté aucune aux holdings pures du secteur de l'alimentation. Leur capital social représente à peu près la moitié du nominal de l'ensemble des sociétés commerciales et industrielles de cette même branche. Le capital social des quinze sociétés

de contrôle les plus connues de l'industrie alimentaire, parmi lesquelles nous trouvons les sociétés de participation Nestlé Alimentana, Inga, Suchard, Holding Laurens, Sanka, Ursina, Société anonyme des brasseries d'outre-mer, s'inscrit à lui seul à 280 millions de francs. C'est dire que l'on est certainement encore bien au-dessous des chiffres réels en évaluant à 300 millions le capital global des holdings de la branche des produits alimentaires, des boissons et du tabac. Compte tenu de ces sociétés de participation, on peut donc admettre que l'ensemble du nominal des sociétés anonymes de l'alimentation approche ou même dépasse 1 milliard de francs.

4. Conclusions

On s'est efforcé d'étendre la présente enquête à toutes les sociétés anonymes dont l'activité exclusive ou principale consiste à fabriquer, transformer ou vendre des produits alimentaires, des boissons et du tabac, ou dont le but est de contrôler des sociétés par actions de la branche alimentaire. Cependant, il existe encore de nombreuses sociétés, notamment dans l'industrie chimique, ainsi que dans le commerce de gros et de détail de drogues et de produits chimiques, qui fabriquent ou vendent accessoirement des préparations alimentaires, telles que farines pour enfants, fortifiants, levures alimentaires ou autres produits similaires. Or, pour des raisons de méthode, ces entreprises ne peuvent être englobées dans une statistique des sociétés anonymes de la branche de l'alimentation. On peut donc en déduire que les sociétés de capitaux appartenant à cette branche occupent en réalité dans notre économie une place plus importante que ne l'indiquent les chiffres de la statistique. Toutefois, les résultats ne fournissent pas moins, nous l'avons vu, d'utiles informations sur *la tendance à la concentration* qui apparaît dans les différents secteurs de l'alimentation, tout en apportant la preuve que *la forme juridique de la société anonyme,* destinée à l'origine plus particulièrement aux grandes entreprises industrielles et commerciales disposant d'importants capitaux, est maintenant aussi *de plus en plus répandue dans les branches d'activité artisanale.* La répartition territoriale des sociétés anonymes de l'industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac permet en outre d'affirmer que ces entreprises contribuent également à la *décentralisation industrielle.*